



**Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Mercredi 18 mai 2022**

Lieu : Mairie de L'Hôpital du Grosbois

Date de la 11/05/2022

convocation :

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

1

Membres présents :

6

Nombre de suffrage exprimés

7

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mai à neuf heures trente, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil de la mairie de l'Hôpital du Grosbois, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	Excusé
	Béatrix LOIZON	X
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	X
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	Excusé
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	Excusé
CC Portes du Haut Doubs	Gérard FAIVRE	X
CC Val de Morteau	Jean Pierre FRIGO	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	X
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	X
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	X
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	X

Secrétaire de séance : Béatrix LOIZON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2022.2
2. Suivi post-LIFE : programmation sur 10 ans et engagement de la première phase 2022-20232
3. Point d'information LIFE Climat5
4. Actions de sensibilisation des scolaires dans le cadre du contrat de bassin5
5. Sollicitation de la CC Loue Lison suite à la demande retrait commune Arc et Senans5
6. Echanges sur pollutions récentes de la Loue6
7. Réunions et informations diverses.....7

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, excuse Monsieur le Président pour son absence et souhaite la bienvenue aux membres du bureau et aux collaborateurs de l'EPAGE.

Le 1^{er} vice-président constate que les conditions de quorum sont remplies et ouvre donc la séance.

1. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2022.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le procès-verbal du précédent Bureau syndical. Sans observations, il est adopté à l'unanimité.

2. Suivi post-LIFE : programmation sur 10 ans et engagement de la première phase 2022-2023

Geneviève Magnon et Jean Noel Resch, chargés de mission au sein de l'EPAGE, présentent le dossier. Le programme LIFE « Tourbières du Jura » (2014-2021) coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, a permis d'intervenir sur 55 tourbières du massif du Jura, grâce à l'intervention de 6 bénéficiaires maîtres d'ouvrages, dont l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue.

Des travaux parfois novateurs, et certains de grande ampleur ont permis d'amorcer un processus de rétention d'eau dans ces systèmes tourbeux menacés par le drainage et l'assèchement. Les résultats de ces travaux ne peuvent se mesurer que sur du moyen terme, voire du très long terme en ce qui concerne la dynamique d'accumulation de tourbe.

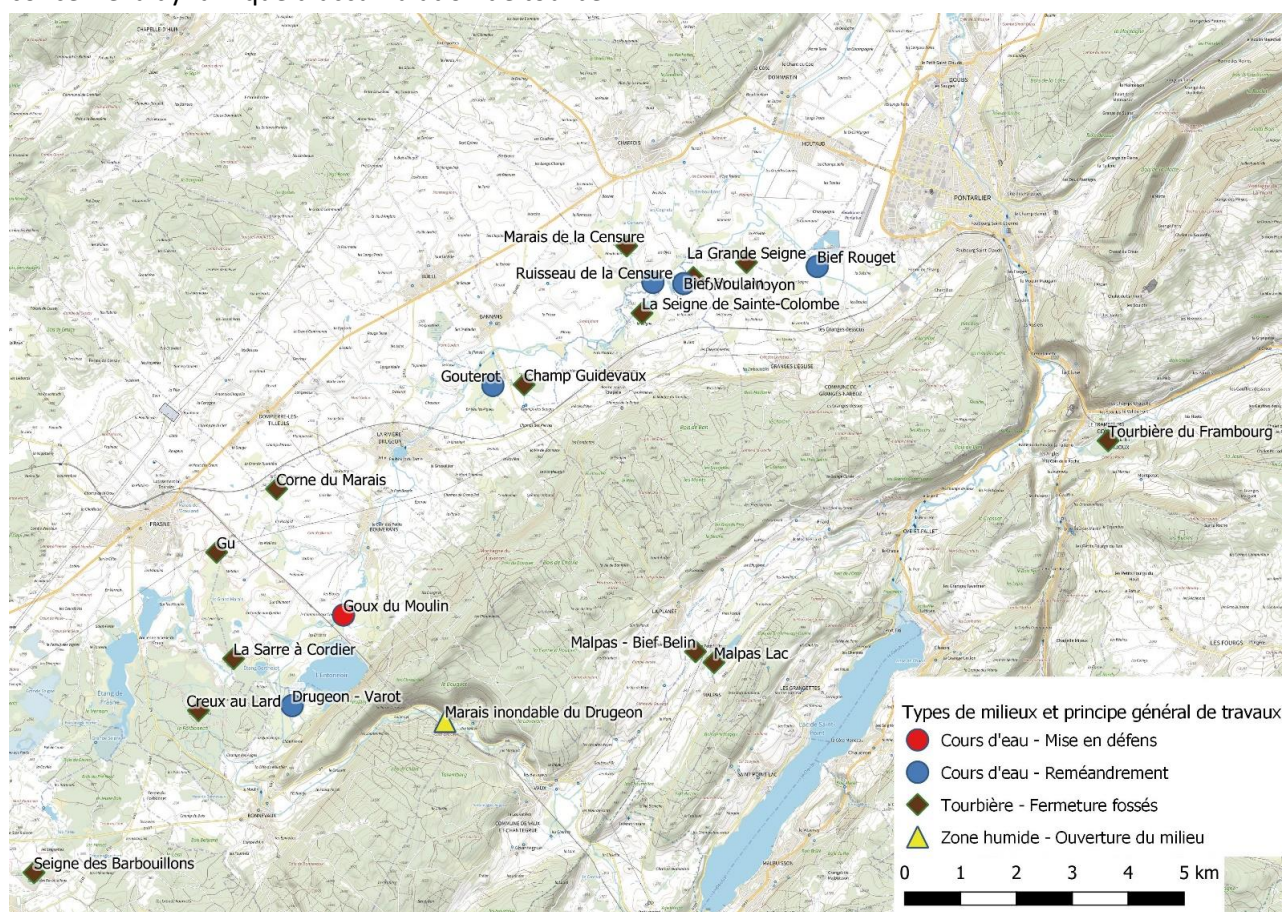


Figure 1 Sites restaurés dans le cadre du programme LIFE Tourbières du Jura

Sans pouvoir suivre l'intégralité des sites restaurés dans le cadre du programme LIFE, les différents bénéficiaires ont adopté une stratégie de moins instrumenter, mais mieux instrumenter : l'idée étant

de croiser plusieurs indicateurs (biotiques et abiotiques) de suivi sur un même site. Cette stratégie doit permettre de mieux évaluer la cohérence d'ensemble du résultat et d'écartier les aléas (variabilité climatique, phénologique,...). Les sites retenus ont par ailleurs fait l'objet d'analyses avant travaux et sont pertinents pour tenter de mesurer leur efficacité.

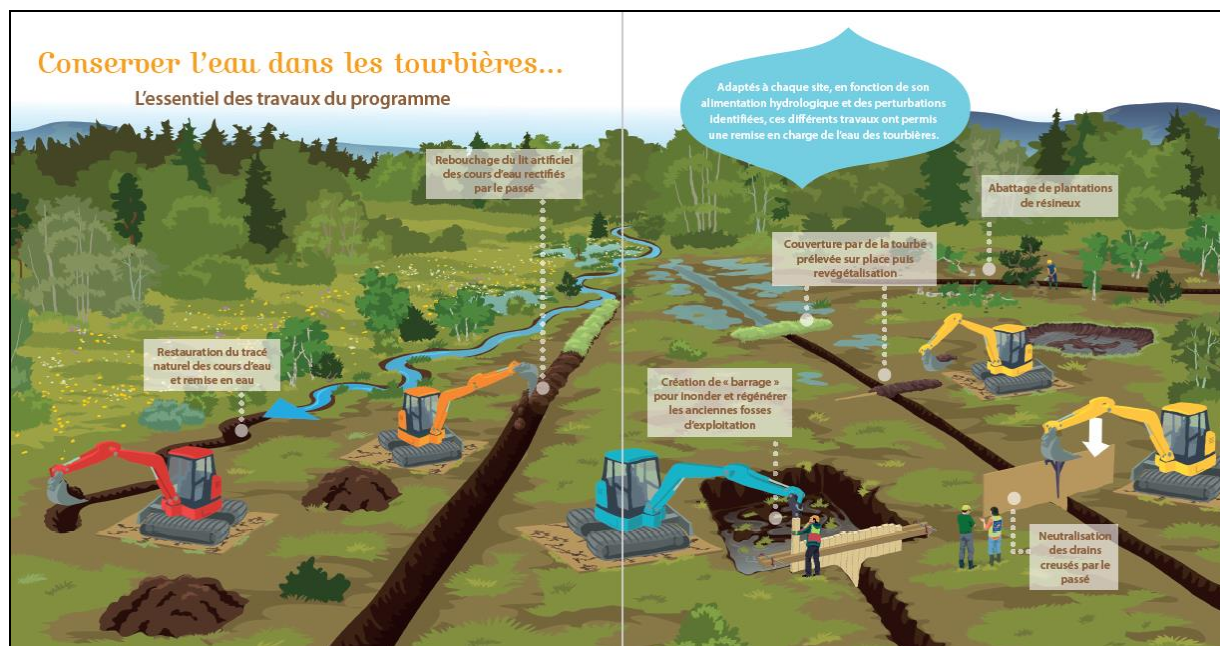


Fig 2 : représentation schématique de la diversité des travaux du programme Life tourbière du Jura (CEN FC 2021)

Par ailleurs, les 10 premières années de suivi après travaux, un suivi visuel des ouvrages doit être maintenu sur tous les sites, compte-tenu du risque d'usure des matériaux (minéralisation de la tourbe), d'érosion probable par l'eau (problème de calage), ou de tout aléa (passage d'animaux) qui pourraient remettre en cause l'efficacité des aménagements. Ce suivi de la stabilité et de l'évolution des ouvrages est indispensable et a été financé dans le cadre du programme LIFE aujourd'hui terminé, et n'aurait pas d'opportunité de financement s'il n'était pas intégré dans une programmation pluriannuel.

L'EPAGE est intervenu sur 18 sites tourbeux, qui doivent faire l'objet d'un contrôle annuel des ouvrages a minima pour les raisons énoncées ci-dessus. Une sélection de 10 sites est proposée, sur lesquels des mesures biotiques et abiotiques seront effectuées, des pas de temps variables et adaptés, comme détaillé dans le dossier de demande d'aide (disponible sur demande).

De plus, un certain nombre de sites programmés et de protocoles envisagés font l'objet d'une obligation réglementaire et ont été imposés dans le cadre des autorisations ou déclaration de travaux soumis à la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

De plus, certains d'indicateurs retenus sont totalement pertinents dans le cadre de l'évaluation de l'évolution de la ressource en eau, dans le cadre des modifications climatiques annoncées et des enjeux qui y sont associés : intensité des étiages, force des crues, disponibilité de l'eau dans les nappes, perte de biodiversité.

Pour les sites retenus, l'estimation pour les 10 prochaines années est de 1700 jours de travail et d'environ 540 000 € de prestations extérieures ou d'acquisitions de matériels. Cette programmation comprend également les suivis déjà réalisés dans le cadre de la gestion Natura 2000, de la réserve

naturelle régionale des Tourbières de Frasne – Bouverans ou des différents programmes nationaux d'action.

Hors programmes déjà existants et finançables (N2000 et RNR), le suivi est estimé à 1075 jours de travail et 297 500 € de prestation et acquisition de matériel sur 10 ans. Ce programme pourra être réévalué à chaque renouvellement de demande de financement.

L'estimation pour 2022-2023 est la suivante (hors suivis Natura 2000 ou RNR) :

- Temps de travail en régie (prévu au plan de charge 2022)
 - o 2022 : 68.5 j
 - o 2023 : 92 jours
- Prestation et acquisition matériel :
 - o 2022 : 5805 €
 - o 2023 : 44 405 €

L'estimation de la participation de l'Agence de l'eau est de 50 % de 1,3 fois le coût salarial chargé des personnes travaillant en régie et de 50 % du coût TTC des prestations et acquisition de matériels.

Geneviève MAGNON précise que pour un suivi de meilleure qualité, tous les sites n'ont pas été retenus. Il a été décidé de privilégier certains chantiers sur lesquels les suivis seront beaucoup plus pointus, à la place de faire des suivis basiques sur tous.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président s'interroge sur la position de l'Agence de l'Eau à ce jour. Sur ce point là il est précisé que plusieurs réunions de travail ont lieu avec l'AERMC. Jean Noel RESCH précise que le projet est monté avec eux pour une demande d'aide sur les deux premières années. Un financement à hauteur de 50% est attendu.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président se questionne sur l'intégration de ce temps de travail conséquent, dans le PPI 2021-2026. Jean Noel Resch indique que le temps de travail figure déjà dans le plan de charge 2022, cependant il n'était pas prévu initialement d'avoir un financement. Ce dossier concerne 5 agents : Geneviève MAGNON, Jean Noel RESCH ; Michel SAURET, Chargé de mission Milieux aquatiques – Zones humides (recrutement à venir), technicien de rivière (recrutement à venir)

Au moment de la signature du LIFE, il est convenu de s'engager à faire des suivis, qui ne sont cependant pas financés une fois le programme terminé. De même lors de demande d'autorisation de travaux, il est précisé qu'il y aura un suivi par la suite.

Au vu de la réussite du premier programme LIFE Tourbières qui nécessite la mise en place de ce suivi et en lien avec la finalisation prochaine du contrat de bassin Haut Doubs Loue qui permet de bonifier à 70 % certaines actions, les élus souhaitent solliciter un financement à hauteur de 70 % auprès de l'Agence de l'eau pour la période 2022-2023.

Délibération N°323 : L'exposé du 1^{er} Vice-Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement à hauteur de 70 %.
- Autorise le Président à signer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

3. Point d'information LIFE Climat

La Commission Européenne a fait un premier retour positif du dossier de candidature pour le programme LIFE Climat.

Un certain nombre de questions techniques et financières ont été posées (possibilité d'optimiser les coûts, possibilité de faire des mesures de CO2 etc...). En parallèle, il a été demandé au porteur de projet de finaliser le dossier administratif.

Les modalités d'instructions sont peu habituelles et difficiles à bien cerner, néanmoins il semble que le dossier soit en très bonne voie. Il est cependant préférable d'être prudent à ce stade et d'attendre le mois de juin pour être certain que le dossier est retenu.

Les réponses rédigées par l'équipe technique du groupement ont été envoyées le 17 mai 2022.

Si le LIFE CLIMAT vient à être validé, le programme débutera le 1^{er} septembre 2022, pour une durée de 7 ans.

4. Actions de sensibilisation des scolaires dans le cadre du contrat de bassin

Il est envisagé dans le contrat de bassin de mener des actions de sensibilisation auprès des scolaires sur le thème de l'eau.

Environ 50 classes primaires par an pourraient être touchées sur 3 années scolaires (40 sur le territoire EPAGE et 10 sur le territoire du SMDL). Ces animations seraient dispensées par les CPIE et les fédérations de pêche.

Les fédérations de pêche ayant des accords cadre avec l'agence de l'eau le financement serait acquis par cet intermédiaire

Initialement il était envisagé une convention de partenariat entre ces structures avec un portage par les 2 syndicats, ce qui permettait de bénéficier de 70 % d'aide de l'Agence de l'eau ; Les CPIE envisageaient de valoriser 30 % d'aides extérieures.

Finalement ce montage ne répond pas aux règles de l'Agence de l'eau et une autre solution est à l'étude, avec un portage CPIE, un financement de l'Agence de l'eau (50 %), un autofinancement des CPIE, et un financement complémentaire attendu des syndicats à hauteur de 10000 € /an : 8000 € environ pour l'EPAGE, 2000 € environ pour le SMDL, le PNR Doubs Horloger pourrait également apporter une contribution sur son territoire de compétence (Val de Morteau notamment).

Sous réserve de la possibilité juridique de versement d'une subvention au CPIE pour ce type d'action (en cours d'analyse), le Bureau se prononce favorablement sur le principe d'une participation financière. Ce point devra être délibéré en comité syndical.

5. Sollicitation de la CC Loue Lison suite à la demande retrait commune Arc et Senans

Monsieur le 1^{er} Vice-président indique que la Communauté de communes Loue Lison (dont il est Président) a sollicité par courrier l'avis de l'EPAGE par rapport à la demande de retrait de l'EPCI de la commune d'Arc et Senans.

La CCLL souhaite notamment savoir dans quelles conditions la commune pourrait éventuellement continuer à être « représentée » au sein de l'EPAGE (par l'intermédiaire de la CC du Val d'Amour notamment) et quelles seraient les conditions (juridiques, financières, représentation...) d'un tel retrait pour la commune et la CC Loue Lison, vis-à-vis de l'EPAGE.

Tout d'abord, si la commune se retire de la CC Loue Lison, elle ne pourra pas adhérer individuellement. La compétence GEMAPI est dévolue aux EPCI. Il faudrait que l'EPCI d'accueil (la CC du Val d'Amour en l'espèce) adhère à l'EPAGE.

Une telle adhésion n'est pas impossible mais comme cet EPCI a déjà transféré sa compétence au Syndicat mixte Doubs Loue, il faudrait qu'il transfère sa compétence GEMAPI à l'EPAGE uniquement pour le territoire de la commune d'Arc et Senans. Ce transfert potentiel relèvera néanmoins du seul choix de l'EPCI.

En cas de retrait de la commune d'Arc et Senans de la CCLL, au profit de la CC du Val d'Amour il est donc très probable que le territoire d'intervention du Syndicat mixte Doubs Loue sera étendu à la commune d'Arc et Senans et que l'EPAGE ne pourra donc plus intervenir sur le territoire de la commune.

Cela pourra poser potentiellement certaines difficultés car l'EPAGE (le SMIX Loue en réalité, dont la compétence a été reprise par l'EPAGE) a réalisé plusieurs travaux sur cette commune par le passé et est propriétaire d'un barrage et d'une passe à poisson. Il a par ailleurs une convention avec l'exploitant de la centrale hydroélectrique associée à ce barrage.

L'EPAGE pourrait invoquer que cette propriété, bien que située en dehors de son périmètre de compétence est nécessaire à l'exercice de ses compétences et qu'il doit donc la conserver. Dans le cas contraire il faudrait envisager un transfert de bien, dans des conditions qui restent à déterminer.

De même des travaux de restauration d'un bras mort de la Loue avec construction d'un ouvrage hydraulique ont été réalisés il y a quelques années. Le devenir de cet ouvrage hydraulique réalisé sur une parcelle privée et gérée par l'EPAGE sera également à trancher.

Sur le plan administratif et financier, le retrait de la commune d'Arc et Senans viendra modifier les paramètres de calcul de la cotisation et de la représentation de la CC Loue Lison. Sa cotisation diminuera un peu et la baisse sera mécaniquement répercutée sur les autres membres (à cotisations globale constantes). Le nombre de représentants ne devrait pas changer.

Un courrier de réponse du Président reprenant ces éléments sera préparé et envoyé à la CC Loue Lison.

6. Echanges sur pollutions récentes de la Loue

Plusieurs pollutions accidentelles ont eu lieu dernièrement sur la Loue à Ornans (rejets d'hydrocarbures) et sur Lods. Pour cette dernière pollution, la cause n'est pas encore connue à ce jour. Un liquide blanchâtre au pH acide a été détecté dans le Bief Poutot qui est une source drainant le plateau entre Bolandoz, Reugney, Longeville et Amathay.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président regrette que l'EPAGE ne soit pas informé dès le début, souvent les élus l'apprennent via les réseaux. Il propose une rencontre avec le nouveau président de la fédération de pêche, pour faire connaissance tout d'abord et également pour échanger sur la convention actuelle qui liait le SMIX Loue et la fédération de pêche sur un certain nombre de points (baux de pêche, échanges d'informations, échanges techniques etc...). Lors de cette rencontre il sera proposé qu'un échange d'information systématique et rapide puisse être mis en œuvre en cas de connaissance de problèmes de pollutions ou autre sur les milieux aquatiques.

7. Réunions et informations diverses

- 17 mai à 14h : réunion à Montflovin pour projet stockage temporaire matériaux dans ancienne carrière (DDT, DREAL, Maire, VP EPAGE concernés) – réflexion sur le montage du dossier en cours, mais le sujet est globalement assez complexe.

- 18 mai à 14h00 Réunion technique à la DDT (avec DDT, CIG, CIA25-90, SAFER, EPF, CD25 et Agence eau) sur la problématique du foncier agricole pour la restauration des milieux

- 22 mai : balade patrimoniale et gourmande à Vuillafans et Echevannes organisée par le Département du Doubs, le conservatoire d'Espaces naturels de Franche Comté et l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue.

- 31 mai à 14h à Doubs : COPIL étude hydraulique du Doubs (Pontarlier / Doubs) à Doubs (VP EPAGE concernés)

- 1er juin à 10h00 Rencontre avec le CIGC et l'URFAC le à la maison du Comté à Poligny. Le Président ne pourra être présent, il sera représenté par Jean-Claude GRENIER, Béatrix LOIZON et Aurélien DORNIER

- 10 juin après-midi : Manifestation avec école à Malpas, Replantation de la plante Saxifrage Œil de Bouc – valorisation du site RAMSAR et du programme LIFE

- 1^{er} et 2 juillet : fête du Parc Pays Horloger, l'EPAGE sera présent : stand en commun avec EPAGE Doubs Dessoubre et éventuellement une visite de terrain sur Morteau

- 7, 8 et 9 septembre : 12^{ème} édition des Assises nationales de la biodiversité et de la 6^{ème} édition des Assises nationales des Espaces naturels sensibles (ENS)

Au sujet de la situation du Lac St Point et du Doubs, Cyril Thevenet indique le barrage ne déverse plus depuis le 12 mai environ, que le Doubs ne coule plus après Maisons du Bois – Lièvreumont. Une cellule technique sécheresse aura lieu mardi 24 mai 2022. Des échanges quasi journaliers ont lieu avec la DDT du Doubs pour la gestion des vannes du barrage qui permettent d'assurer un soutien d'étiage du Doubs (et indirectement de la Loue).

A ce stade, l'EPAGE plaide pour maintenir un niveau d'ouverture au moins égal à 10 cm sur les vannes ce qui permet de maintenir un écoulement jusqu'à maison du bois.

Concernant l'évolution de l'étude du Barrage du Lac St Point Monsieur le 1^{er} Vice-Président souhaite qu'une réunion technique avec l'état soit fixée à compter de la deuxième quinzaine de juin pour travailler sur le protocole d'accord avec l'Etat.